

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

19 DÉCEMBRE 2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À FORMER LES ÉLÈVES AUX PREMIERS SOINS ET AUX
GESTES DE PREMIERS SECOURS

DÉPOSÉE PAR **MMES MATHILDE VANDORPE, GRAZIANA TROTTA,
ISABELLE STOMMEN , VÉRONIQUE JAMOULLE ET VÉRONIQUE SALVI.**

RÉSUMÉ

La présente proposition vise à demander au Gouvernement de développer la formation aux premiers soins et aux gestes de premiers secours pour les élèves de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
1 L'importance vitale des premiers soins	3
2 La formation aux premiers soins et premiers secours hors Fédération Wallonie-Bruxelles	3
3 La situation en Fédération Wallonie-Bruxelles	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FORMER LES ÉLÈVES AUX PREMIERS SOINS ET AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS.	5

DÉVELOPPEMENTS

1 L'importance vitale des premiers soins

En Belgique, le pourcentage de la population formée aux premiers soins et premiers secours est particulièrement bas : 1 % seulement de la population, selon les chiffres connus, connaît les premiers gestes à poser en cas d'urgence.

La formation aux premiers soins et premiers secours permettrait à la population d'acquérir diverses compétences qui reprennent les aspects suivants :

- savoir rester en sécurité - et prévenir des accidents (domestiques...) : apprendre ce qui est dangereux et comment éviter des accidents dans le quotidien... ;
- savoir agir dans des situations d'urgence : (savoir que faire et qui appeler en cas de brûlures, d'hémorragie, fracture, accident cardiaque, étouffement, noyade...) ;
- apprendre à donner des premiers soins et, surtout à sauver des vies (mettre un garrot, utiliser un défibrillateur, faire un massage cardiaque, agir lors d'un étouffement).

L'objectif est de rendre l'individu capable de prendre en charge sa sécurité et sa santé et de préserver celles des autres.

La connaissance de ces gestes de base peut se révéler tout à fait déterminante lors de la survenance d'un accident domestique, dans un environnement professionnel, dans l'enceinte d'une école, d'une crèche, d'un club sportif, sur la voie publique... Les premiers secours apportés sur les lieux d'un accident sont souvent décisifs pour la survie de la victime mais également sa qualité de vie future.

Ainsi, à titre d'exemple, selon une étude récente du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, les 10.000 défibrillateurs externes en Belgique permettent de sauver entre 6 et 28 vies par an mais ce nombre pourrait être beaucoup plus élevé si davantage de personnes étaient formées à leur utilisation.

Autre exemple, le 14 février 2016, la formation de deux institutrices d'une école située dans la commune de Mouscron a permis de sauver la vie d'une enfant à l'école.

De manière générale, on peut considérer la formation aux premiers soins et premiers secours comme un aspect d'une éducation à la santé, à la solidarité et à la citoyenneté.

Parce qu'elle permet de réduire les risques d'accidents, ou une détérioration grave de l'état de santé d'un individu (voire fatale), la formation aux premiers soins et premiers secours devrait, par ailleurs, réduire les coûts financiers d'un accident pour les victimes.

2 La formation aux premiers soins et premiers secours hors Fédération Wallonie-Bruxelles

Des législations étrangères ont reconnu l'importance de la formation aux premiers soins et premiers secours et l'ont parfois rendue obligatoire dans le cadre scolaire, sur les lieux de travail ou pour l'obtention d'un permis de conduire.

Au Danemark et en Norvège, la formation est intégrée dans le programme scolaire.

En France, les articles D. 312-40 à D. 312-42 du code de l'éducation prévoient, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, une formation aux premiers secours. La formation aux premiers secours et la sensibilisation aux gestes qui sauvent, ont encore été renforcées depuis la rentrée scolaire de 2016. Elle entend donner aux élèves les moyens d'être des acteurs à part entière de la sécurité dans les écoles.

En Flandre, un minimum de 2h de cours de secourisme avec exercices de réanimation et défibrillation est obligatoire dès la 5ème année de secondaire, avec un rappel durant la rhéto.

3 La situation en Fédération Wallonie-Bruxelles

La Croix-Rouge forme des enseignants dans les écoles. En 2017/2018, elle a donné la possibilité à 100 enseignants du secondaire et du supérieur de suivre cette formation gratuitement.

D'autres associations vont aussi dans les écoles pour dispenser des séances d'information et de formation.

Mais les initiatives restent isolées, bien qu'une circulaire (6321 du 24/08/2017) d'information sensibilise les directions d'école à former (en 6 jours) des « Animateur-Relais BEPS » et à même de dispenser des cours « BEPS » (Brevet Européen de Premiers secours) directement à leurs élèves dans leur établissement scolaire.

La formation des enfants et des jeunes n'est pas prévue dans les programmes scolaires.

L'école semble pourtant le lieu optimal d'un tel apprentissage. En effet, il semblerait que l'âge idéal pour apprendre le massage cardiaque se situerait aux alentours de 12 ans. Par ailleurs, de nombreux autres gestes et comportements peuvent être appris et ce, dès le plus jeune âge.

Une telle formation répondrait aux objectifs du décret « Missions » qui a confié à l'école la mission de préparer tous les élèves à être des *citoyens* responsables et solidaires (article 6 du décret « Missions »).

Elle répondrait aussi aux objectifs que se sont fixés les acteurs de l'Enseignement dans l'avis n°3 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Cet avis suggère effectivement d'instaurer un domaine d'apprentissage spécifique liés aux « *activités physiques, au bien-être et à la santé* ». Il propose de faire des élèves des « *gestionnaires de leur santé et de leur sécurité* ».

L'occasion est donc donnée d'agir afin de mettre en place une formation systématique à l'attention des élèves de l'enseignement obligatoire. Il serait possible, à titre d'exemple, d'intégrer dans le parcours scolaire obligatoire de chaque élève la sensibilisation aux dangers domestiques (pour les 4-6 ans par exemple), la prévention et la pratique des premiers soins (pour les -10 ans par exemple) et l'apprentissage aux premiers secours de telle manière que chaque élève puisse être suffisamment formé au terme du 3^e degré de l'enseignement secondaire.

La formation aux premiers soins et premiers secours d'un membre du personnel devrait faire partie du projet de pilotage de chaque établissement scolaire.

Chaque établissement pourrait adapter son organisation, en toute autonomie, en fonction de son contexte spécifique.

La formation pourrait être donnée par un *référent* spécialement formé et choisi de manière collective par et dans l'équipe scolaire. Elle pourrait être donnée aux élèves dans le cadre du cours d'éducation physique ou de citoyenneté, lors des activités organisées dans le cadre de l'éducation à la santé ou à la sécurité routière, ou pendant les jours blancs...

La présente proposition s'inscrit dans la droite ligne de la résolution relative au développement et à la promotion des cours de secourisme au sein de l'ensemble des secteurs de la Communauté française, et de la résolution visant à sensibiliser et à promouvoir l'information et la formation sur les défibrillateurs externes automatiques, toutes deux adoptées à l'unanimité le 28 novembre 2012 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle complète ces textes, en se centrant sur l'enseignement obligatoire et en insistant particulièrement sur une formation plus systématique des

élèves et des équipes pédagogiques.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À FORMER LES ÉLÈVES AUX PREMIERS SOINS ET AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et les missions définies en son article 6 ;

Vu la résolution relative au développement et à la promotion des cours de secourisme au sein de l'ensemble des secteurs de la Communauté française adoptée à l'unanimité par le Parlement de la Communauté française en sa séance du mercredi 28 novembre 2012 ;

Vu la résolution visant à sensibiliser et à promouvoir l'information et la formation sur les défibrillateurs externes automatiques adoptée à l'unanimité par le Parlement de la Communauté française en sa séance du mercredi 28 novembre 2012 ;

Considérant l'impact réel d'une connaissance des premiers secours tant en termes de survie que de qualité de vie future des accidentés ;

Considérant les politiques mises en place dans d'autres pays Européens et au sein d'autres Communautés ;

Considérant l'absence d'obligation légale de formation aux premiers secours en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de :

- saisir les groupes de travail chargés de la rédaction des référentiels sur l'utilité d'insérer, dans la formation des élèves de l'enseignement obligatoire, une formation aux premiers soins et premiers secours en l'adaptant aux différents âges de la scolarité ;
- faire un état des lieux des législations et pratiques au niveau européen et au sein des autres Communautés et, éventuellement, s'en inspirer ;
- renforcer la collaboration avec les associations déjà présentes sur le terrain dans le cadre d'un développement de la formation des équipes éducatives et dans le cadre de la formation des élèves au sein du cursus commun ;
- s'assurer du nombre suffisant d'acteurs en mesure d'assurer les formations ;
- prévoir, dès aujourd'hui, un budget suffisant

pour assurer la formation des enseignants au sein des établissements et fournir l'équipement nécessaire à ces mêmes établissements ;

- prévoir un budget pour la formation des élèves aux premiers soins et premiers secours.

Mathilde Vandorpe

Graziana Trotta

Isabelle Stommen

Véronique Jamouille

Véronique Salvi